

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 30 (1942)

**Heft:** 620

**Artikel:** Association suisse pour le suffrage féminin

**Autor:** [s.n.]

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-264583>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 27.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## Association Suisse pour le Suffrage Féminin

### Une Assemblée vaudoise.

L'Association vaudoise pour le Suffrage féminin a tenu, le 13 juin, à l'hôtel du Mont-Blanc, à Morges, son assemblée de délégués sous la présidence de M<sup>lle</sup> A. Quinche, avocate à Lausanne; cinq sections sur sept étaient représentées; M<sup>me</sup> Nicati-de Luze, présidente de la section morgienne, avait fleuri les tables de roses et de lis jaunes et réservé le meilleur accueil aux visiteuses.

Après avoir salué les déléguées des sociétés sœurs, M<sup>lle</sup> Quinche rappelle la mémoire de M. Ernest Bovet, et donne connaissance du rapport annuel. Elle demande aux sections en sommeil de se reconstituer, d'étudier les problèmes actuels, de s'intéresser aux événements afin de préparer mieux leurs membres aux tâches nombreuses que l'on impose aux femmes; ces appels à la collaboration féminine, avec les devoirs qu'ils comportent, justifient l'égalité civile. M<sup>lle</sup> Quinche a énuméré diverses nominations de femmes à des postes plus ou moins importants: greffières, femmes juges ou assesseurs dans les tribunaux de l'enfance, membres de conseils de tutelle. L'Office fédéral de l'alimentation prescrit qu'une femme doit faire partie du comité consultatif, à constituer dans chaque commune pour trancher les litiges nés du rationnement différentiel. Les sections sont priées d'étudier le projet de brochure « La Suisse de demain » qu'éditiera l'Association suisse pour le Suffrage féminin et de faire connaître leur opinion sur les réformes proposées. Les récentes élections vaudoises de conseils de prud'hommes ont fait nommer 26 femmes comme le savent les lecteurs de ce journal.

Les comptes, présentés par M<sup>lle</sup> Kammacher, dentiste à Clarens, ont été approuvés, ainsi que la gestion. On entendit encore un rapport sur l'activité de la section de Montreux, présenté par M<sup>lle</sup> Kammacher, puis M. A. Truan (Vevey), donna des détails sur l'initiative prise par les Bernoises pour réclamer le droit de vote communal, un droit que la loi bernoise reconnaissait aux veuves et aux célibataires de 1833 à 1887. Les suffragistes bernoises, soutenues par plusieurs sociétés, par des partis politiques et par trois conseillers d'Etat, tout en acceptant joyeusement les devoirs toujours plus nombreux que leur impose l'Etat, alors que les droits qui en sont le corollaire leur sont toujours refusés, demandent la possibilité d'intervenir activement dans l'élaboration du monde qui se prépare.

L'assemblée écouta ensuite avec attention un exposé très clair de M<sup>me</sup> A. Leuch (Lausanne), sur une question assez difficile: celle de la nationalité de la femme mariée et spécialement des mariages franco-suisse, que la conférencière suit de près depuis plusieurs années. Après avoir

rappelé que la guerre de 1914-1918 déjà a posé la question de la nationalité de la femme mariée par des cas tragiques de femmes qui se sont trouvées étrangères dans leur propre pays et ont été renvoyées dans un pays pour elles ennemi, M<sup>me</sup> Leuch a insisté sur le fait que ni la Constitution, ni la législation suisse ne contiennent aucune disposition sur la perte de la nationalité suisse par une femme qui épouse un étranger; c'est par habitude que l'on a rejeté hors de la communauté suisse des femmes qui ne demandaient qu'à y demeurer, sous prétexte de l'unité de la famille, d'une unité basée sur la couleur du passeport. Or le droit à la nationalité peut être considéré comme le droit individuel le plus important et tout à fait imprescriptible. Il l'est bien pour le citoyen suisse!

Les mesures récemment prises par la France pour la naturalisation de la femme étrangère épousant un Français ont amené le Tribunal fédéral à autoriser un ressortissant suisse à choisir sa nationalité. Usant alors de ses pleins pouvoirs, le Département politique fédéral a décidé que la Suisse qui omet, volontairement ou non, de formuler la déclaration de naturalisation exigée par la législation française de 1938, perd la nationalité suisse sans acquiescer celle de son mari; cette femme sera donc apatride. Dès maintenant, la femme mariée à un étranger ne pourra plus avoir une double nationalité, alors que la double nationalité n'entraîne pas pour la femme les mêmes inconvénients que pour l'homme. L'homme suisse ne perd jamais sa nationalité suisse; la Suisse épousant un étranger est rejetée hors de la communauté, sans regards aucuns. Ainsi la femme qui n'aura pas fait les démarches nécessaires perdra inexorablement sa nationalité suisse. Et comme la France se réserve le droit de ne pas naturaliser les femmes constituant des éléments douteux, ces indésirables resteront suisses tandis que l'honnête femme qui, avant son mariage, aura fait les déclarations nécessaires pour devenir Française en épousant un Français, sera irrémédiablement perdue pour notre pays.

Une courte discussion suivit, où furent fournis des exemples particulièrement douloureux de cas de femmes suisses parfaitement honorables et rejetées par leur pays. S. B.

### Séance du Comité Central.

Ainsi qu'il en avait été chargé par l'Assemblée générale, le Comité Central a procédé à une étude approfondie des possibilités de création d'un Secrétariat permanent, lors de la séance qu'il a tenue uniquement à cet effet à Otten, le 28 juin. Après une longue discussion, il a élaboré un projet et un budget, que les Sections seront priées, par circulaire spéciale, d'étudier à leur tour avant le 1<sup>er</sup> octobre prochain, afin qu'une nouvelle discussion, sur des bases plus solides qu'à l'Assemblée de Bienne, puisse avoir lieu, lors de la Conférence des Présidentes de Sections cet automne.

ens ensemble, sept fils et trois filles». Chose curieuse, le nom d'Aubigné n'y apparaît qu'à l'occasion de legs qu'elle fait, l'un de mille florins à un fils d'Agrippa, l'autre de son plus gros diamant à sa fille, M<sup>me</sup> de Vilette.

Dans ce testament, la veuve du grand Aubigné exprime sa gratitude envers la cité qui a donné refuge à sa famille: « Je prie aussi cette dernière bonté (celle de Dieu) pour la conservation de cet Etat, et qu'acceptant sa sainte bénédiction, cette ville puisse être toujours l'asile et la consolation des personnes qui se retirent dans son Eglise pour y louer et invoquer son saint nom; qu'il lui plaise augmenter ses saintes grâces à MM. de cette ville, comme aussi à MM. nos pasteurs, afin que par leur sage conduite l'Eglise de Dieu soit conservée et augmentée de plus en plus»...

\* \* \*

Il serait faux et artificiel de vouloir recréer un type uniforme: la Genevoise. On trouve dans notre histoire, comme dans celle des autres villes, les caractères féminins les plus dissemblables. Toutefois, les deux femmes que nous avons présentées nous paraissent incarner certains traits qu'on se plaît à reconnaître assez généralement aux Genevoises, traits qui leur font honneur et dont nous souhaitons la persistance chez nos concitoyennes d'aujourd'hui et de demain: le goût désintéressé du savoir, la tenue morale, le sens de la mesure, auxquels viennent s'ajouter cette vocation du dévouement conjugal et cette tendresse qui sommeillent au fond de tout cœur de femme. Ainsi, par leur vie féconde et digne, Louise Sarasin et Renée Burlamaqui ont fait cette démonstration toujours nécessaire que la vertu peut s'allier au charme, la culture de l'esprit aux plus nobles élans du sentiment.

Marg. MAIRE.

la sent inondée, comme elles attirent et combien communicative cette impression de bonheur qui émane des pierres, des eaux, du ciel, des arbres! C'est cela qui frappe et qui retient surtout, et l'on sort de l'exposition Genève et le lac avec une provision de beauté sereine et de poésie. PENNELLO.

## A travers les Sociétés

### Un concours.

Le Cartel suisse de vacances et loisirs pour la jeunesse, qui groupe les plus importantes organisations suisses de jeunesse, organise un concours: Il s'agit de répondre, en un exposé de 5 à 10 pages, à la question suivante: *Comment la jeunesse peut-elle le mieux venir en aide à son pays en des temps difficiles?*

Peuvent participer à ce concours les jeunes gens et les jeunes filles nées entre le 1<sup>er</sup> janvier 1918 et le 1<sup>er</sup> janvier 1927. Les travaux devront être adressés, sous pli fermé, portant un signe de reconnaissance (ce signe sera reproduit sur une autre enveloppe contenant le nom de l'auteur) au Secrétariat du Cartel suisse, Stampfenbachstr. 12, Zurich, avant le 20 septembre 1942. Le secrétariat fournit sur demande tous renseignements complémentaires (caractère de l'exposé, critère, prix, etc.).

Récolte de tilleul, de camomilles et de feuilles de menthe.

Le Service complémentaire féminin civil (appelé aussi suivant les cantons Service auxiliaire féminin), et dont l'active présidente est M<sup>me</sup> Haemmerli-Schindler (Zurich), nous communique qu'il a été chargé de recueillir cette odorante moisson tant pour la Croix-Rouge Internationale (envois à des camps de prisonniers) que pour la Croix-Rouge suisse (hôpitaux, secours aux enfants). Des collectes de fleurs et de feuilles sont organisées un peu partout, selon les indications,

## Petit Courrier de nos Lectrices

Une ménagère qui aime à savoir le «pourquoi» d'autres. — *Je pense que je ne suis pas la seule à accepter raisonnablement les restrictions que nous impose l'Office de guerre pour l'alimentation quand celui-ci nous en explique le motif, mais qui «rouspète» quand on prend des mesures dont le bien fondé lui échappe. De ce nombre se trouve celle de la répartition en deux lots du sucre pour confitures qui devrait bien motiver le dit Office dans les communications qu'il fait à la presse féminine à notre intention, car ceci amène à des situations au revers du bon sens! Par exemple, j'ai une amie dont le verger compte une série de beaux cerisiers, cette année chargés de fruits, pour la conservation desquels, et en dépit de toutes les recettes prodiguées par le dit Office, sa ration de sucre est largement insuffisante, alors qu'elle ne possède que deux pruniers, dont la récolte sera nulle pour cause de brouillard au moment de la floraison, et point d'autres arbres fruitiers qui lui fasse envisager la possibilité de conserves ou de confitures pour la seconde moitié de l'été! N'aurait-il pas été plus normal de compter sur le bon sens et l'intelligence de nos ménagères et de leur laisser employer à leur guise et suivant leurs possibilités particulières la ration supplémentaire de sucre destinée aux conserves?*

données de façon très précise pour le séchage et la conservation.

Toutes celles de nos lectrices qui voudront y participer (bien qu'en plaine, les tilleuls soient maintenant déflorés) voudront bien en informer soit M<sup>me</sup> Haemmerli-Schindler présidente centrale, Kantonsschulstrasse 1, Zurich, soit la présidente du Service complémentaire féminin civil de leur canton (pour Genève, M<sup>me</sup> de Rham, 22, rue Et-Dumont) qui leur feront savoir dès septembre où elles doivent adresser ce qu'elles auront soigneusement séché à l'ombre et à l'air cet été.

## Garnet de la Quinzaine

SOTTENS: Emissions des «Cinq minutes de la Solidarité», le dimanche à 18 h. 45.

Dimanche 12 juillet (Lausanne): Ecole pour le personnel des asiles.

Dimanche 19 juillet (Lausanne): Amies de la Jeune Fille: le franc pour la jeunesse.

Dimanche 26 juillet (Lausanne): Collecte du 1<sup>er</sup> août.

Du 13 au 18 juillet:

GENÈVE: Institut des Sciences de l'Éducation (Institut J.-J. Rousseau) Palais Wilson: Semaine pédagogique suisse. Conférences publiques, causeries, entretiens par groupes sur des questions de méthodologie de l'enseignement individuel, d'éducation familiale, de psychologie appliquée, d'orientation professionnelle, d'éducation des arriérés, etc., etc. Excursions et visites d'institutions. Programme détaillé et renseignements à l'Institut, 52, rue des Pâquis.

## ÉLECTRICITÉ - EAU - GAZ TÉLÉPHONE

## MAGNENAT

28, RUE DU MONT-BLANC  
GENÈVE - TÉLÉPH. 2.28.72

Contre les douleurs, migraines,  
grippe, et rhumatismes, le cachet

## SOULAGINE

est toujours efficace

Dépôt général:  
Pharmacie du Bourg-de-Four, E. Homberger, Dr en pharmacie, Genève

## Épuration à vapeur

## „Au Cygne du Nord,”

Maison fondée en 1860

Albert Schutzlé 2, rue John-Grasset  
Usine à vapeur Plainpalais Tél. 4.31.33

Désinfection de locaux après maladie, décès ou toute autre cause d'infection, par les gaz de Formol ou de Chaux. Destruction de punaises par de puissants procédés chimiques.

## XI<sup>me</sup> Camp des éducatrices VAUMARCUS, du 8 au 12 août 1942

Programme résumé du camp

Samedi 8 août.

10 h. 30 Ouverture du Camp.  
15 h. M. Lucien Bovet, docteur à Cery: *Au delà de la psychothérapie.*

Dimanche 9 août.

9 h. Méditation. M<sup>lle</sup> L. von Auw, pasteur à Saint-Loup.  
10 h. M. Russillon, missionnaire: *Pour un service fécond: Vie intérieure anémique ou vie intérieure rayonnante?*  
15 h. Quelques campuses nous parlent de leur activité.

Lundi 10 août.

9 h. Étude biblique en commun.  
10 h. M. Lalive d'Épinay, secrétaire à l'Office de l'alimentation, Berne: *Pour travailler dans le réel: Information sur la situation présente du pays.*  
15 h. Groupes de discussion: *Répercussion des conflits familiaux sur l'âme enfantine.*  
*Comment dirigeons-nous la vie sexuelle de nos enfants?*

Mardi 11 août.

9 h. Étude biblique en commun.  
10 h. M. Eric de Montmolin, écrivain: *Notre Service.*  
14 h. Heure de lecture: *Quelques pages d'auteurs suisses-allemands (en français!).*  
15 h. Groupes de discussion: *Comment mettons-nous nos enfants en contact avec Dieu? 1942: Honnêteté des adultes... honnêteté des enfants...*

Mercredi 12 août.

9 h. Étude biblique en commun.  
10 h. M. Charly Clerc, professeur au Polytechnicum: *Livres, paysages et pays de Suisse allemande.*  
14 h. Culte de clôture.  
Tous les jours: musique et cantonnements.  
Prix pour les 5 jours: 24-32 fr. selon le logement. S'inscrire avant le 15 juillet auprès de S. Capt, Lutry; après cette date: chez S. Capt, «Le Lion d'Or», Le Sentier. Pour toute demande de renseignements, prière de joindre une carte-réponse.

La Maison d'éducation «Les Mayoresses» recevait avec reconnaissance des livres en français, pouvant convenir à des jeunes filles de 15 à 20 ans. Merci d'avance à toutes les personnes qui voudront bien nous aider à procurer des livres agréables et instructifs aux jeunes filles. Prière d'adresser les envois à la Maison d'Éducation pour jeunes filles, «Les Mayoresses», Chally s. Lausanne.

Bibliothèque  
pour la jeunesse  
**Au Blé qui Lève**  
chez Mme L.-L. DUFOUR  
La Vuachère  
LAUSANNE  
Prêts de livres dans  
toute la Suisse.  
Renseignements gratuits

## Hôtel des Familles GENÈVE

„Christliches Hospiz“  
en face de la gare  
TOUT CONFORT  
Chambre depuis Fr. 4.50

Diriez-vous avec des fleurs  
de  
**HIRT**  
4, r. de la Fontaine

NETTOYAGES  
TEINTURES  
Noir deuil en 12 h.  
Magasins:  
9, QUAI DES BERGUES  
Tél. 2.47.33  
7, RUE DE RIVE  
Tél. 5.19.37  
2, R. MICHEL-DU-CREST  
Tél. 4.17.39  
Usine et magasin:  
53, RUE DE ST-JEAN  
Tél. 2.35.95  
Imp. H.-P. RICHTER, rue Alfred-Vincent, 10, GENÈVE

L'École Dumuid organise son 19<sup>me</sup> cours de vacances à Genève, en plein air: 13 juillet - 30 août 1942. 8 h. - midi: préparation aux examens; entraînement intensif. Après-midi: visite des expositions et sports. Élèves externes ou pensionnaires. 19, rue Lamartine, tél. 2.75.62.

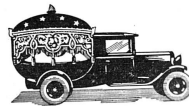
## POMPES FUNEBRES OFFICIELLES

de la Ville de Genève, Carouge et Lancy  
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1<sup>er</sup>

Téléphone: 4.32.85 (permanent)

EN CAS DE DÉCÈS

s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus  
FORMALITÉS GRATUITES



**Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité**